

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1983)  
**Heft:** 679

**Artikel:** SVP : un bon geste des CFF!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024882>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

40% à 50% s'appliquent aux participations non consolidées et aux actifs mobiliers non amortis.

## L'ÉCHAPPATOIRE

Dans ces conditions, l'envie d'échapper à cette réglementation devait venir. Elle a été si vivement ressentie au Crédit Suisse, qu'il a tenté le premier la parade, en fondant le 1<sup>er</sup> mars 1982 la CS Holding. Cette société, au modeste capital de Fr. 50 000.— appartient entièrement à la Fondation du Jubilé du Crédit Suisse, et n'a donc pas de lien juridique direct avec la banque. Même si cette dernière lui fournit de droit un président et les trois membres (au moins) du conseil de fondation.

Le truc a paru un peu gros à la Commission fédérale des banques. D'autant que la cause finale de la création de CS Holding apparaissait dès le début: en effet, le Crédit Suisse lui cédait sa participation dans le groupe CSFB (Financière Crédit Suisse First Boston, Zoug, 1,4 milliard au bilan à fin

1981) très active sur l'eumarché, ainsi qu'une partie de ses intérêts dans Electrowatt. Autant dire deux participations qu'il aurait fallu consolider si elles étaient restées dans le giron du Crédit Suisse, et pour lesquelles il aurait fallu prévoir des fonds propres correspondants.

Une année après ce grand coup, la CS Holding a certes derrière elle un premier exercice plutôt brillant, grâce surtout aux «résultats impressionnants» du groupe CSFB, consacré par un dividende; mais ce dernier est présenté comme venant s'ajouter à celui que verse le Crédit Suisse lui-même: sursaut d'honnêteté, volonté de séduire les actionnaires, simple vanité ou constat d'échec?

## LE COMPROMIS

En tout état de cause, l'opération est ratée, même si la façade semble ravalée. En clair, la Commission fédérale des banques maintient que les participations de CS Holding doivent être prises en

compte pour le calcul des fonds propres que le Crédit Suisse doit inscrire à son passif. Mais elle va accorder un rabais sur le taux applicable au groupe CSB, ce qui permettra d'ailleurs au Crédit Suisse d'augmenter sa participation, de 49% à 54%, soit de 124 à 140 millions environ.

De son côté, le Crédit Suisse maintient son refus de consolider, mais accepte de faire comme si, c'est-à-dire de respecter les prescriptions concernant le capital propre — sous réserve du rabais octroyé.

Un arrangement bien «swiss», entre gentlemen. Tout juste s'il a été passé en bon allemand. Tout juste si la presse d'outre-Sarine et financière en a parlé. Tout juste si le président du CS et de la Fondation du Jubilé du Crédit Suisse ne l'a pas présenté comme un triomphe lors de l'assemblée générale le 25 mars dernier, qui a nommé M. Fritz Honegger au conseil d'administration, en remplacement (radical) de M. N. Celio qui avait délicatement déposé son mandat l'an dernier.

SVP

## Un bon geste des CFF!

*Les CFF vont donc encore une fois augmenter leurs tarifs. Pour faire passer la pilule, et pour participer au désengorgement des grandes villes, ils proposent aux habitants des villes périphériques de ces capitales, des billets simple course valables pour le retour entre 18 heures et, grosso modo, minuit.*

*Que voilà une mesure déséquilibrée! Prenons deux exemples, peut-être extrêmes, mais intéressants. La mesure est valable entre Lausanne et Villeneuve; donc pour la Riviera. Or la Riviera est une ville dont tous les quartiers sont reliés par un service de bus efficace. Leurs habitants*

*ont ainsi à disposition une dizaine de cinémas (plus celui de Chexbres, pas cher et au programme toujours intéressant), plusieurs salles de théâtre, des salles de concerts, des expositions diverses, des festivals, bref toute une vie culturelle riche et variée. On met donc à leur disposition, à prix réduit, la vie culturelle lausannoise.*

*Autre exemple, à l'opposé: celui d'un habitant d'un petit village de la vallée du Rhône, par exemple Bex. Il y a une seule salle de cinéma (plus deux à Monthey et une à Saint-Maurice qui ne sont pas trop éloignées), quelques pièces de théâtre, quelques concerts (souvent organisés par un particulier), la belle exposition des sculpteurs suisses. Sans du tout minimiser l'activité artistique locale (dont une formation de jazz fort connue) on peut souhaiter voir un film*

*récemment sorti avant d'avoir la chance de le trouver au programme du ciné-club local, dans une dizaine d'années! On peut donc avoir envie de se rendre à Martigny, Aigle, voire Lausanne. Les horaires le permettent, à moins que les CFF estiment que, rentrant par le dernier train, on se couche trop tard!*

*C'est très bien de désengorger les grandes villes. On pourrait aussi penser à désenclaver les petites agglomérations. On rétorquera que les gens prennent de toute manière leur voiture puisqu'ils n'ont pas de problème de parcage... Raison de plus d'élargir la mesure aux petites villes: les CFF n'y perdront rien et la justice y trouvera son compte. Allez, un bon geste: dès 18 h. 00 et jusqu'au dernier train de la soirée, les billets simple course sont valables pour le retour sur tout le réseau.*